

**Ce que nous réalisons**

votre formalité

☛ imprimez la  
liasse CFE

- ▶ la publication dans un JAL,
- ▶ le dépôt au greffe et la modification au RCS

**Ce que doit contenir votre dossier**votre modèle  
d'annonce☛ à consulter  
☛ à publier

- ▶ 2 exemplaires du PV de l'AG qui décide la poursuite de l'activité
- ▶ **pouvoir** du représentant légal à LA LOI pour effectuer les formalités au RCS
- ▶ attestation de parution dans un journal d'annonces légales ou copie de celui-ci.